

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018**  
**TABLES DES MATIÈRES**

1.	OUVERTURE.....	1795
2.	ORDRE DU JOUR.....	1795
	2018 03 037 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018.....	1795
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.....	1796
	2018 03 038 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018 .....	1796
4.	QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018 .....	1796
5.	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS .....	1796
6.	RAPPORTS.....	1796
	6.1 RAPPORT DU MAIRE .....	1796
	6.2 RAPPORT DES COMITÉS .....	1796
	6.3 RAPPORT DU D.G. ....	1797
7.	ADMINISTRATION.....	1797
	2018 03 039 7.1. TRAVAUX DE RÉFECTION DU PLANCHER À LA SALLE DU CONSEIL .....	1797
	2018 03 040 7.2. LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUE .....	1797
	2018 03 041 7.3. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS .....	1797
	2018 03 042 7.4. HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE .....	1797
	2018 03 043 7.5. BRUNCH BÉNÉFICE POUR LA MAISON DES JEUNES MAYZ .....	1798
	2018 03 044 7.6. CONTRIBUTION À MME PAMELLA ST-PIERRE POUR LE RELAIS POUR LA VIE 2018 .....	1798
	2018 03 045 7.7. APPEL DE SERVICE POUR LE MÉNAGE À L'HÔTEL DE VILLE ET AU CENTRE COMMUNAUTAIRE .....	1798
8.	URBANISME.....	1798
9.	VOIRIE.....	1798
10.	HYGIÈNE DU MILIEU.....	1799
	2018 03 046 10.1 ACCEPTATION APPEL D'OFFRES : RÉFECTION DE LA RUE TREMBLAY .....	1799
	2018 03 047 10.2. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 319-2018 PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE .....	1799
	2018 03 048 10.3. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) .....	1801
	2018 03 049 10.4. ACHAT D'UN LECTEUR DES PRESSIONS POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC.....	1802
	2018 03 050 10.5. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE – SERVICE TECHNIQUE PIQM, PRIMEAU ET TECQ PAR LES CONSULTANTS S. M. – MISE À JOUR .....	1802
11.	SÉCURITÉ.....	1803
12.	LOISIRS ET CULTURE.....	1803
	2018 03 051 12.1. ABROGER LA RÉOLUTION 2017 09 164 DU SURPLUS RÉSERVÉ DU S. A. E. ....	1803
	2018 03 052 12.2. OUVERTURE DE DEUX (2) POSTES SAE (SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE) POUR MONITEURS(TRICES) : PUBLICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI DANS LE CRIEUR PUBLIC .....	1803
	2018 03 053 12.3. OUVERTURE D'UN (1) POSTE POUR SAUVETEUR NATIONAL : PUBLICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI DANS LE CRIEUR PUBLIC .....	1803
13.	CORRESPONDANCE.....	
	2018 03 054 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE .....	1803
	2018 03 055 13.1.1 DÉJEUNER-CONFÉRENCE AVEC LA DÉPUTÉE MME MARIE-CLAUDE BIBEAU .....	1804
14.	TRÉSORERIE.....	1804
	2018 03 056 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2018. ....	1804
	2018 03 057 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 MARS 2018 .....	1804
	14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 MARS 2018. (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL) .....	1805
15.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	1805
	2018 03 058 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE .....	1805

PROVINCE DE QUÉBEC

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 5 mars 2018, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau  
Monsieur Jacques Ménard  
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers (arrivé à 19 h 21)  
Madame Line Gendron (quitte à 21 h 03)  
Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

**1. Ouverture**

**2. Ordre du jour**

2018 03 037

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018**

**1. Ouverture**

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

**2. Ordre du jour**

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2018

**3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018,

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

**5. Présence et période de questions**

- 5.1. Présence et période de questions

**6. Rapports**

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

**7. Administration**

- 7.1. Travaux de réfection du plancher à la salle du conseil
- 7.2. Location toilettes chimiques
- 7.3. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire des Hauts-Cantons
- 7.4. Heures supplémentaires pour l'adjointe administrative
- 7.5. Brunch-bénéfice pour la maison des jeunes MAYZ
- 7.6. Contribution à Mme Pamella St -Pierre pour le Relais pour la vie 2018
- 7.7. Appel de service pour le ménage à l'hôtel de ville et au Centre communautaire

**8. Urbanisme**

Rien à signaler

**9. Voirie**

Rien à signaler

**10. Hygiène du milieu**

- 10.1. Acceptation appel d'offres : Réfection de la rue Tremblay
- 10.2. Avis de motion, règlement 319-2018 prolongement du réseau sanitaire
- 10.3. Présentation d'une demande au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
- 10.4. Achat d'un lecteur des pressions pour le réseau d'aqueduc
- 10.5. Offre de service professionnelle — service technique PIQM, PRIMEAU et TECQ par les Consultants S. M. — mise à jour

**11. Sécurité**

Rien à signaler

## 12. Loisirs et Culture

- 12.1. Abroger la résolution 2017 09 164 du surplus réservé du S. A. E.
- 12,2 Ouverture de deux (2) postes S. A. E. (Service d'animation Estivale) pour moniteurs (trices) : publication de l'offre d'emploi dans le Crieur Public
- 12,3 Ouverture d'un (1) poste pour sauveteur national : publication de l'offre d'emploi dans le Crieur Public

## 13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance
  - 13.1.1 Déjeuner-conférence avec la députée Mme Marie-Claude Bibeau

## 14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de février 2018
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 28 février 2018, et adoption des comptes à payer au 5 mars 2018
- 14.3 Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 31 mars 2018. (Article 176.4 du Code municipal)

## 15. Varia et période de questions

Rien à signaler

## 16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 5 mars soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

## 3. Adoption du procès-verbal

2018 03 038

### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

## 4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 5 février 2018

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

## 5. Présences et période de questions

Personne n'est présent

## 6. Rapports

### 6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 7 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité, celui-ci dépose le bilan du plan d'action 2018 de la MRC de Coaticook

### 6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 3 rencontres et/ou réunions  
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 3 rencontres et/ou réunions  
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 rencontre et/ou réunion

Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 rencontres et/ou réunions  
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 1 rencontre et/ou réunion

### 6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

## 7. Administration

### 2018 03 039 7.1. TRAVAUX DE RÉFECTION DU PLANCHER À LA SALLE DU CONSEIL

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour changer le tapis à la salle du conseil en date du 5 juin 2017, résolution numéro 2017 06 103 ;

**CONSIDÉRANT** que « Simon Lapointe Construction et rénovation » a déposé une mise à jour de la soumission pour refaire le plancher de la salle du conseil pour un montant révisé de 4 750,00 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que :

D'autoriser les travaux de réfection du plancher à la salle du conseil au montant de 4 750 \$ plus les taxes à la firme de Construction et rénovations Simon Lapointe Inc. ;

D'autoriser la direction générale à procéder et de faire parvenir la présente résolution à Construction et rénovations Simon Lapointe.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 2018 03 040 7.2. LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la location de deux toilettes chimiques de Location Coaticook, une au Centre communautaire et une au terrain de balle du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 15 octobre 2018 au coût mensuel de 310,00 \$ + taxes pour les deux ;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 2018 03 041 7.3. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

**CONSIDÉRANT** que l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la commission scolaire doit, chaque année, consulter toutes municipalités ou communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien concernant l'élaboration du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte, tel que présenté, le Plan triennal 2018-2021 de répartition et de destination des immeubles adopté par la Commission scolaire des Hauts-Cantons par la résolution CC18-4158.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 2018 03 042 7.4. HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

**CONSIDÉRANT** le surplus de travail suite aux différents projets amorcés par la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QU'**un nombre d'heures supplémentaires (70 heures ou 10 journées ou 1 172,50 \$) au taux régulier de l'adjointe (16,75 \$) soit accordé afin de pallier au surplus de travail, et d'avoir un suivi sur le travail.

**D'**autoriser le virement de fonds du compte 02 13 000 415 honoraires professionnels au compte 02 13 001 141 le montant de 3 050 \$

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 03 043 7.5. BRUNCH-BÉNÉFICE POUR LA MAISON DES JEUNES MAYZ**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**D'**autoriser 5 personnes à participer au brunch donné pour la Maison des jeunes.

**QUE** le coût de l'inscription par personne soit de 20 \$ et soit aux frais de la municipalité au poste budgétaire 02 11 000 310

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 03 044 7.6. CONTRIBUTION À MME PAMELLA ST -PIERRE POUR LE RELAIS POUR LA VIE 2018**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** faire une contribution de 50 \$ à Mme Paméla St-Pierre pour le l'activité : Relais pour la vie qui aura lieu le 9 juin 2018, au poste budgétaire 02 19 000 447.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 03 045 7.7. APPEL DE SERVICE POUR LE MÉNAGE À L'HÔTEL DE VILLE ET AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à l'appel d'offres de l'entretien ménager du bureau municipal et du Centre communautaire pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité procède à un appel d'offres sur invitation par l'envoi d'un média-poste dans la municipalité pour l'entretien ménager du bureau municipal et du Centre communautaire pour les années 2018, 2019 et 2020.

**QUE** les soumissions soient reçues au bureau du directeur général de la municipalité dans une enveloppe cachetée au plus tard le 27 mars 2018 à 11 h avec la mention « SOUMISSION ENTRETIEN MÉNAGER ».

**QUE** les soumissions soient ouvertes le même jour en public au lieu ordinaire des séances du conseil municipal à 11 h 05.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**8. Urbanisme**  
Rien à signaler

**9. Voirie**  
Rien à signaler

## 10. Hygiène du milieu

### 2018 03 046 10.1 ACCEPTATION APPEL D'OFFRES : RÉFECTION DE LA RUE TREMBLAY

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution 2017 12 227, le processus d'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection de la rue Tremblay fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrite aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c.27-1) ;

**ATTENDU** que quatre (4) offres furent déposées ;

**ATTENDU** que celles-ci furent jugées conformes puis évaluées individuellement par un comité de sélection en fonction des critères retenus par le conseil ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport du comité de sélection suite à la pondération des offres reçues et en fait sien comme si au long déposé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- D'octroyer le contrat des services professionnels en ingénierie pour la réfection de la rue Tremblay conformément aux règles d'adjudication prescrites au Code municipal à, Les consultants S. M. inc, au coût de 42 301,60 \$ toutes taxes incluses, sur la base de l'offre déposée avec surveillance et bureau des services professionnels en ingénierie pour la réfection de la rue Tremblay ;
- D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Réjean Fauteux à signer le contrat à cet effet ;
- D'affecter et d'engager le crédit net du montant convenu dans la catégorie de fonctions ;
- De requérir de la trésorerie le paiement des honoraires, tel que décrit au contrat à intervenir.

VOTE POUR : 5      CONTRE : 0      ADOPTÉ

### 2018 03 047 10.2. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 319-2018 PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE

**Avis de motion - Règlement numéro 319-2018 décrétant les travaux de prolongement du réseau sanitaire du chemin Favreau sur une longueur de +/- 750 mètres linéaire et d'une conduite de refoulement de 400 mètres linéaire pour une dépense et un emprunt de 366 779 \$.**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers que le règlement numéro 319-2018 décrétant les travaux de prolongement du réseau sanitaire du chemin Favreau d'une conduite de 200 mm sur une longueur de +/- 750 mètres linéaire et d'une conduite de refoulement de 25 mm de diamètre sur une longueur de 400 mètres linéaire secteur visé par le règlement se situe entre les numéros civiques 1085 à 1159 incluant les terrains vagues numéro des lots 5896003, 5895999 et 5895998.

Le Code municipal prévoit à l'article 445 que tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil.

Tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

Une copie du présent règlement a été présentée à chacun des membres du conseil à séance tenante et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

#### **RÈGLEMENT 319-2018**

**ATTENDU** que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire effectuer des travaux de prolongement du réseau sanitaire sur le chemin Favreau ;

**ATTENDU** que la construction d'une conduite d'égout domestique 200 mm  $\varnothing$  sur une longueur d'environ 750 mètres linéaire et d'une conduite de refoulement P.V.C. DR-25, 25 mm  $\varnothing$  sur une longueur de 400 mètres linéaire, d'un poste de relèvement sanitaire ;

**ATTENDU** qu'une déclaration de conformité relative aux travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable fait l'objet d'une étude par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

**ATTENDU** que les travaux sont localisés dans le secteur entre les numéros civiques 1085 à 1159 incluant les terrains vagues numéro des lots 5896003, 5895999 et 5895998.

**ATTENDU** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance régulière du 5 mars 2018.

**ATTENDU QU'**un projet du présent règlement a été présenté à la session ordinaire du 5 mars 2018 de ce conseil ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la réalisation du prolongement de l'égout domestique sur le chemin Favreau ;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ ;  
APPUYÉ par ;  
ET RÉSOLU :

QUE le règlement 319-2018 soit adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

#### **Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2**

Le présent règlement porte le titre de *Règlement n° 319-2018 décrétant les travaux de prolongement du réseau sanitaire d'un secteur sur le chemin Favreau entre les numéros civiques 1085 à 1159 incluant les terrains vagues numéro des lots 5896003, 5895999 et 5895998.*

#### **Article 3**

Le conseil décrète par le présent règlement la réalisation des travaux suivants :

Le projet consiste à construire un réseau d'égout sanitaire sur le chemin Favreau sur une distance de 750 mètres linéaire, pour desservir les propriétaires riverains.

- Une conduite de 200 mm de diamètre sur une distance de 750 mètres linéaires se raccordant au réseau existant à l'intersection du chemin Léon-Gérin (route 206).
- Un poste de relèvement sanitaire.
- Une conduite de refoulement sanitaire de 25 mm de diamètre sur 400 mètres linéaire.

#### **Article 4**

Le document intitulé « *Bordereau de soumission et analyse des soumissions* » dont le numéro de référence est le F1731131-000 est joint au présent règlement comme annexe « 1 »

Article 5

Selon un document intitulé « travaux de prolongement de l'égout domestique sur le chemin Favreau entre les numéros civiques 1085 à 1159 incluant les terrains vagues numéro des lots 5896003, 5895999 et 5895998, l'estimation des travaux à réaliser est de 366 799 \$ ».

Article 6

Afin de réaliser les travaux mentionnés au présent règlement, y compris tous les frais accessoires relatifs à la réalisation de ces travaux, le conseil est autorisé à dépenser un montant de 366 779 \$. (Annexe 3)

Article 7

Afin de pourvoir au paiement des coûts mentionnés à l'article 6 :

- A) Le conseil approuve une partie de la subvention à recevoir dans le cadre du programme PRIMEAU au montant de **241 533 \$** tel que prévu dans l'entente conclue à cet effet le XXXXXXXXXXXX 2018 ; (annexe 2)
- B) Pour ce qui est de la balance restante de 125 246 \$, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'immeubles imposables sur lesquelles il y a un ou des bâtiments desservis par le réseau d'égout municipal tel qu'il existe présentement, ce qui représente 11 usagers, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est le propriétaire calculé en proportion du nombre d'usagers, ce qui représente une compensation par usager tel que décrété au règlement d'emprunt numéro 319-2018.
- C) 125 246 \$ divisé par 11 = 11 386 \$ pour un paiement comptant ;
- D) 125 246 \$ par le facteur d'annuité .12638 pour 10 ans incluant les intérêts est de 13 412 \$ par an ;

Article 8

Le Conseil affecte à l'avance à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée à la municipalité pour le paiement d'une partie ou de la totalité d'une dépense décrétée au présent règlement.

Article 9

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018 03 048

**10.3. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution du gouvernemental dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée au projet du prolongement du réseau sanitaire d'une conduite de 200 mm de diamètre sur 750 mètres du chemin Favreau se raccordant au réseau existant à l'intersection du chemin Léon-Gérin (route 206) d'un poste de relèvement sanitaire et une conduite de refoulement de 25 mm de diamètre sur 400 mètres linéaire ;
- D'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente entre le Ministère et la municipalité.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 03 049 10.4. ACHAT D'UN LECTEUR DES PRESSIONS POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'un lecteur des pressions 63mm, un adaptateur avec manomètre pour pression statique sur BF numéro (0-689.5 KPA) 0-100 lb au prix de 296,84 \$ plus taxes du fournisseur Huot ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 03 050 10.5. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE – SERVICE TECHNIQUE PIQM, PRIMEAU ET TECQ PAR LES CONSULTANTS S. M. – MISE À JOUR**

**ATTENDU** que le mandat demandé est d'un soutien technique dans les dossiers de demandes de subventions au programme PRIMEAU, la TECQ et PIQM volet 1.5 ;

**ATTENDU** que la banque d'heures de départ est de 30 h pour madame Johanne Brodeur, ing. Sr, et de 10 h pour madame Diane Dauphinais, adjointe est atteinte ;

**ATTENDU** qu'une demande de +/- 6 000 \$ est demandé afin de compléter les demandes en cour ;

**ATTENDU** que si un montant des honoraires additionnel était requis une entente devrait être acceptée au préalable par la direction générale concernant les honoraires pour terminer les projets en cour ;

**ATTENDU** qu'une rencontre mensuelle et/ou au besoin est lieu entre le Consultant et le directeur général de la municipalité et de fournir un rapport d'avancement de PRIMEAU, la TECQ et PIQM volet 1.5 au conseil ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'accepte la demande de mise à jour des honoraires des Consultants S.M. inc. en date 5 mars 2018 sous le numéro de référence F1730167 d'un montant de +/- 6 000 \$ plus les taxes en soutien technique dans les dossiers de demandes de subventions au programme PIQM volet 1.5, la TECQ et du programme PRIMEAU réparti comme suit :

- 5 000 \$ plus taxes à la réfection du chemin Tremblay (TECQ poste budgétaire 23 05020 722
- 1 000 \$ plus taxes au prolongement du réseau sanitaire [FAVREAU] poste budgétaire 23 05021 722

D'affecter et d'engager le crédit net du montant convenu dans la catégorie de fonctions ;

D'autorise la direction générale à faire parvenir la présente résolution à madame Johanne Brodeur, ING, chez Les Consultants S.M. inc.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 11. Sécurité

Rien à signaler

### 12. Loisirs et Culture

#### 2018 03 051 12.1. ABROGER LA RÉOLUTION 2017 09 164 DU SURPLUS RÉSERVÉ DU S. A. E.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la résolution 2017 09 164 [Surplus réservé du Service d'animation estivale et dépôt du rapport des revenus et dépenses du S. A. E.] d'un virement de 2 967,96 \$ soit abrogé.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### 2018 03 052 12.2. OUVERTURE DE DEUX [2] POSTES SAE [SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE] POUR MONITEURS(TRICES) : PUBLICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI DANS LE CRIEUR PUBLIC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE publier les offres d'emploi d'été 2018 pour le SAE [service d'animation estivale] dans Le Crieur Public.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### 2018 03 053 12.3. OUVERTURE D'UN [1] POSTE POUR SAUVETEUR NATIONAL : PUBLICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI DANS LE CRIEUR PUBLIC

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE publier l'offre d'emploi d'été 2018 pour un sauveteur national à la piscine, dans Le Crieur Public.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 13. Correspondance

#### 2018 03 054 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 03 055 13.1.1 DÉJEUNER-CONFÉRENCE AVEC LA DÉPUTÉE MME MARIE-CLAUDE BIBEAU**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De faire l'inscription pour le déjeuner-conférence du 14 mars 2018, donnée par la députée Mme Marie-Claude Bibeau, à l'Université Bishop's, au coût de 40 \$, pour Monsieur le Maire Bernard Marion.

Que l'inscription se fasse au poste budgétaire 02 11 000 310

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**14. Trésorerie**

**2018 03 056 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2018.**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 28 février 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts directs payés après la réunion du 5 février 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**DE** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois février du chèque/dépôt 500948 au 500966 pour un montant de 10 162,73 \$ ;

**DE** ratifier le paiement des comptes payés après le 5 février 2018 au montant de 873.12.00 \$ :

- Payé par chèques # 4318 au montant de 407,47 \$ ;
- Payé par prélèvement le numéro \$ ;
- Payé par dépôt direct, le numéro 358 au montant de 465,65 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 03 057 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 MARS 2018**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 5 mars 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

**D'**approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 92 039.90 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;



- comptes à payer par chèque 4339 au 4357 pour un montant de 18 110.23 \$
- comptes à payer par prélèvement aucun pour un montant de 0.00 \$
- comptes à payer par dépôt direct 366 à 374 pour un montant de 73 929.67 \$

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 92 039.90 \$ au 5 mars 2018.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 MARS 2018. [ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL]**

Le rapport est déposé

**15. Varia et période de questions**

**2018 03 058 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** procéder à la levée de l'assemblée, il est 21 h 54

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**Bernard Marion, maire**

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

**Réjean Fauteux**

Directeur général et secrétaire-trésorier